

PROCES-VERBAL DE LA **SEANCE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil.

PRESENTS : M. PAGE, Mme GIRARD, M. DOS SANTOS, Mme BOSSUET, M. PLANE, Mme GONZALEZ, Mme LIGNAC, M. CAUSSAN, M. BOUZERAN, Mme MONTAUFIER, M. COLLINET, M. LAFON, Mme COUSSEAU, M. PLET.

ABSENTS AYANT DONNE LEUR POUVOIR : Mme MATRAT à M. DOS SANTOS.

ABSENTS : /

ORDRE DU JOUR :

- * Modification du tableau des emplois à compter du 1er juillet 2026 :
 - création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein (35/35ème).
 - suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps plein (35/35ème).
- * Communauté de Communes de Blaye, désignation des représentants :
 - à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
 - à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
 - à la Commission Intercommunale d'Accessibilité
- * Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la Commission de Contrôle des listes électorales.
- * Désignation d'un correspondant défense.
- * Désignation d'un correspondant tempête.
- * Salle des fêtes : modification du règlement intérieur et de la convention d'utilisation.
- * Fixation de la date de réunion avec les associations pour réservations 2027.
- * Questions diverses.

Secrétaire de séance : M. PLET Guillaume.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS À COMPTER DU 1ER JUILLET 2026 :

- création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein (35/35ème).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise au titre de la promotion interne établi par le Centre de Gestion de la Gironde en date du 1^{er} avril 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur la liste d'aptitude ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2026.
- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps plein (35/35^{ème}).

Le Conseil Municipal doit attendre l'avis du CST (Comité social territorial) avant de délibérer mais émet un accord de principe. Le sujet sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAYE, DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS :

- à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Le Maire indique qu'en application du 1 de l'article 1650 A du code général des impôts, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) a été instituée par la Communauté de Communes de Blaye lors du Conseil Communautaire du 29 avril 2026.

Cette commission est composée du Président de la Communauté de Communes, Président de la commission, de 10 commissaires titulaires et 10 suppléants.

La désignation des commissaires doit intervenir par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois suivant l'installation du Conseil Communautaire sur la base d'une liste de contribuables établie en nombre double , proposée sur délibération du Conseil Communautaire.

Aucune disposition ne prévoit que chaque commune soit représentée obligatoirement au sein de cette commission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, a proposé les représentants suivants à la CIID :

- **Mme MONTAUFIER Véronique, Conseillère Municipale, en qualité de titulaire.**
- **M. PAGE Éric, Maire, en qualité de suppléant.**

- à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Blaye a créé, lors de sa séance du 29 avril 2026, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en application du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette commission est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- M. Éric PAGE, Maire, en qualité de titulaire.

- Mme Viviane GIRARD, 1^{ère} Adjointe, en qualité de suppléante

- à la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Blaye a créé, lors de sa séance du 29 avril 2026, une Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Cette commission a pour vocation de constituer un lieu de dialogue et de travail partagé, permettant d'établir un diagnostic de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics.

Cette commission est composée d'un représentant par commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal propose pour siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

- Mme Viviane GIRARD, 1^{ère} Adjointe.

Les représentants communaux seront formellement désignés par arrêté du Président.

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES.

Considérant que dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, participe à la commission de contrôle des listes électorales un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.

Considérant que le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger dans la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne **M. Matthieu COLLINET**, Conseiller Municipal, pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.

Le Maire rappelle que le correspondant défense a été créé en 2001, par le Ministère délégué aux Anciens Combattants, pour incarner au sein de la commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Vu le renouvellement des instances municipales nécessitant la désignation d'un nouveau correspondant défense pour la durée du mandat.

Considérant que Mme Christine GONZALEZ se porte candidate.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne en tant que correspondant défense :

- **Mme Christine GONZALEZ, Conseillère Municipale.**

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPÊTE.

Vu la demande du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ENEDIS relative à la désignation d'un correspondant tempête,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer une personne référente, connaissant bien le territoire communal et ses réseaux électriques, afin de faciliter la communication et la coordination en cas d'événements climatiques majeurs,

Vu le renouvellement des instances municipales nécessitant la désignation d'un nouveau correspondant pour la durée du mandat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne comme correspondant tempête auprès d'Enedis :

- **M. Éric PAGE, Maire.**

SALLE DES FÊTES : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA CONVENTION D'UTILISATION.

Mme MONTAUFIER fait part des différentes modifications proposées.

Certaines observations sont apportées :

- en ce qui concerne la proposition de forfait nettoyage, il ne va pas être possible de la maintenir car la collectivité ne dispose pas de personnel disponible pour nettoyer la salle le lundi matin avant l'ouverture de l'école.

- la collectivité a installé des distributeurs de papier wc et fournit les gros rouleaux, de ce fait, il n'est pas nécessaire de demander aux locataires de porter leur papier.

Certains n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance de toutes les modifications, le Maire propose de reporter le sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le Conseil valide la proposition.

FIXATION DE LA DATE DE RÉUNION AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LES RÉSERVATIONS 2027.

Le Maire propose de réunir les associations le vendredi 19 juin 2026 à 19h afin que chaque Président fasse part de ses souhaits de réservation de salle des fêtes pour l'année 2027.

QUESTIONS DIVERSES

* Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura une réunion le vendredi 5 juin à 19h00 pour la désignation du collège électoral sénatorial.

Puis il précise que la date est imposée, tous les conseils municipaux se réuniront cette journée-là. L'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

* Le Maire refait un point sur le pot prévu le vendredi 12 juin. Les élus maintiennent ce qui avait été décidé précédemment et charge le Maire de commander des pizzas, des quiches et d'acheter les aliments salés habituels : chips, cacahuètes, olives...

* Le Maire liste les commandes à passer à la suite du vote du budget :

- des verres avaient été choisis sur le catalogue Henri Julien par l'ancienne équipe, le Conseil maintient le choix.

- des jeux à ressort pour mettre à côté du city stade. Certains élus se réuniront avec Mme BOSSUET pour les choisir.

* Intervention de Mme GIRARD sur plusieurs points :

- 3S avait fourni un devis pour 1 TBI pour l'école mais la proposition ne convient pas à la Directrice, ce n'est pas du tout ce dont les enseignants ont besoin. De ce fait, elle a demandé un devis à Gironde Numérique et s'engage à ne pas dépasser le budget prévu.

- elle suggère que la commune utilise « PanneauPocket », une application gratuite qui permet aux collectivités locales de communiquer avec les habitants en temps réel. Le Conseil émet un avis favorable. La Commission Communication va s'en occuper.

- elle a pris connaissance du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et a dressé un listing des modifications à apporter.

- elle souhaite que chaque responsable de Commission informe le Conseil Municipal lorsqu'il réunit ses membres afin que les autres élus puissent y participer s'ils sont intéressés.

- elle indique qu'il va y avoir quelques petits changements au niveau de la cantine à la suite de problèmes de comportements. Elle expérimente certaines pratiques pour l'instant (jeux, compétitions...). Elle prévoit d'ailleurs de réunir la Commission Ecole très prochainement.

- elle indique qu'une réunion est prévue avec API, le fournisseur de la cantine, le jeudi 28 mai à 14h30 pour l'élaboration des menus à compter de la rentrée de septembre. Elle invite les élus disponibles à y participer.

- elle a récupéré à la cantine une grande échelle à plateaux qu'elle a mis à disposition dans la salle des fêtes. Cela évite les allers et retours de chariots entre la cantine et la salle des fêtes.

Les locataires sont ravis et notamment le Club des Eaux Vives. La présidente du Club a demandé s'il était possible de lui fournir une autre échelle plus petite (demi-échelle). Le Conseil n'y est pas

opposé. Le Maire craint juste qu'il manque de la place pour stocker ce matériel mais Mme GIRARD pense qu'il n'y a aucun problème.

* Intervention de Mme MONTAUFIER qui indique qu'elle a rdv avec Cathy et Sophie le vendredi 22 mai 2026 à 9h30 pour regarder au site internet. Si certains élus sont disponibles, ils seront les bienvenus.

La séance est levée à 20h15.

Avant de quitter la séance, le Conseil décide de fixer la prochaine réunion au jeudi 25 juin 2026 à 19h00.

Le Maire,
Éric PAGE.

Le secrétaire de séance,
Guillaume PLET.